

République française  
SAINT-CERNIN  
CANTAL

Objet: Vote des taux 2026 - DE\_029\_2026

Séance du mercredi 29 avril 2026

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 23 avril 2026

Présents : 13

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

vingt-neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance Marion CARRIERE

**Présents :** ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, Laurence BERTHOU, Alexandre VOLPILHAC, Melissa BOUTET, STEPHANIE SALIES, Julien JOANNY, Therese DELMONT, Francis CAMBON, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, Matthieu PIJOUAT, Marion CARRIERE

**Représentés:**

**Absents:**

**Excusés:**

Monsieur le Maire explique que le vote des taux doit se faire cette année au plus tard le 30 avril et ce, avant la date butoir de vote des budgets fixée quant à elle au 30 avril.

Après délibérations, le Conseil Municipal, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2026 sans augmentation :

Taux de taxe sur le foncier bâti : 15.58 % (commune) + 23.56 % (département) = 39.14%

Taux de taxe sur le foncier non bâti : 68.28 %

Taux sur la Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 10.02 %

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 5/05/2026  
et publication ou notification du 6/05/2026

Le Maire,  
A.DUJOLS



La secrétaire de séance,  
CARRIERE Marion

Le Maire,  
A.DUJOLS



Date de transmission de l'acte: 05/05/2026

Date de réception de l'AR: 05/05/2026

015-211501754-DE\_029\_2026-DE

A G E D I